



Dossier de presse

Deux accords-cadres pour protéger la ressource en eau des Pyrénées.

Entre le Parc national des Pyrénées et l'agence de l'eau Adour Garonne sur l'eau et les milieux aquatiques dans le Parc national.

Entre le Parc national des Pyrénées, le Club Alpin Français, la Commission syndicale de la vallée de Saint-Savin et l'agence de l'eau Adour Garonne sur l'eau et l'assainissement des refuges des Pyrénées.

Sommaire

Communiqué de presse

Le Parc national des Pyrénées

Le Club Alpin Français (CAF)

La Commission syndicale de la Vallée de Saint-Savin

L'agence de l'eau Adour Garonne

Gavarnie, le 28 septembre 2012

Contacts presse

Agence de l'eau
Parc national des Pyrénées

Catherine Belaval
Lydie Jouve

tel 05.61.36.36.44
tel 05.62.54.16.74

Deux accords-cadres pour protéger la ressource en eau des Pyrénées.

Entre le Parc national des Pyrénées et l'agence de l'eau Adour-Garonne sur l'eau et les milieux aquatiques dans le Parc national.

Entre le Parc national des Pyrénées, le Club Alpin Français, la commission syndicale de la vallée de Saint-Savin et l'agence de l'eau Adour Garonne sur l'eau et l'assainissement des refuges des Pyrénées.

A la grange de Holle, à Gavarnie, le vendredi 28 septembre 2012, Marc Abadie, directeur général de l'agence de l'eau Adour-Garonne, André Berdou, président du Parc national des Pyrénées, Georges Elzière, président de la Fédération Française des Clubs Alpains Français et André Cazerès, président de la Commission syndicale de la vallée de Saint-Savin viennent de signer deux conventions cadre 2012-2016 entre leurs organismes :

« L'eau et les milieux aquatiques dans le Parc national des Pyrénées »
« La maîtrise de l'assainissement et de l'eau potable dans les refuges des Pyrénées »

Deux accords cadres portant sur plusieurs actions.

L'eau de montagne, notamment les nombreux lacs et torrents d'altitude préservés mais fragiles, participe au patrimoine naturel remarquable. Afin de le protéger, ces deux accords cadre prévoient de réaliser des actions conjointes dans plusieurs domaines :

- L'assainissement des refuges
- La sécurisation en eau potable des refuges
- La gestion environnementale de l'espace rivière et des milieux aquatiques remarquables
- La connaissance et le suivi de la qualité des lacs et cours d'eau
- Des actions de communication auprès des usagers de la montagne.

Les enjeux en quelques chiffres

Avec ses 86 communes et 251 000 ha, le Parc national des Pyrénées représente près de 20% des Pyrénées du bassin Adour Garonne.

Le bassin Adour Garonne compte 87% des refuges gardés des Pyrénées. Les gestionnaires de refuges signataires de la présente convention représentent plus de 70% des refuges Pyrénéens du bassin Adour Garonne.

Gavarnie, le 28 septembre 2012

Contacts presse

Agence de l'eau

Parc national des Pyrénées

Catherine Belaval

Lydie Jouve

tel 05.61.36.36.44

tel 05.62.54.16.74

Améliorer la qualité de l'eau en montagne : trois actions communes exemplaires du Parc national et de l'agence de l'eau Adour Garonne

En illustration de la convention signée ce jour entre l'agence de l'eau et le Parc National des Pyrénées, voici trois actions qui visent à améliorer la qualité de l'eau.

Ces trois actions, d'un montant de 615 000 € font l'objet d'un appui technique important et d'une participation financière de 215 000 € pour l'agence de l'eau et environ 100 000 € pour le Parc national.

L'effort conjoint des deux établissements a fortement contribué à la réalisation de ces projets.

La tourbière de Pédestarrès

A l'initiative de la commune de Louvie-Juzon et du conseil général des Pyrénées-Atlantiques, 40 ha de zones humides ont été restaurés sur la tourbière de Pédestarrès. Le coût des travaux de génie écologique lourds s'élève à près de 300 000 €.

Zéro pesticide

Initié par le Parc national, ce programme vise à accompagner les collectivités en vue de réduire, voire de supprimer, l'utilisation des pesticides dans l'entretien des espaces publics. Il comprend plusieurs volets :

- élaboration d'un plan de désherbage alternatif par commune
- réalisation d'une expertise paysagère
- formation des agents des collectivités engagées aux méthodes alternatives
- réunions d'information des élus
- communication et sensibilisation auprès des particuliers
- élaboration d'un outil de transfert d'expériences pour les zones de montagne
- acquisition de matériels spécifiques pour la mise en place des techniques alternatives aux produits chimiques

D'ores et déjà, 28 communes sur les 86 du parc national, ont bénéficié de ce programme mis en route en 2010 pour un investissement de plus de 200 000 €.

Programme scientifique d'étude des lacs d'altitude

Porté par le Centre National de la Recherche Scientifique, ce programme de recherche permettra de comprendre les évolutions des écosystèmes face aux changements environnementaux, climatiques et anthropiques. Il repose sur l'étude des sédiments d'une dizaine de lacs d'altitude des Pyrénées centrales et est couplé à la caractérisation de leur état écologique actuel. Ce projet s'élève à 190 000 € pour la période 2012-2013.

Gavarnie, le 28 septembre 2012

Contacts presse

Agence de l'eau

Parc national des Pyrénées

Catherine Belaval

Lydie Jouve

tel 05.61.36.36.44

tel 05.62.54.16.74

Le Parc national des Pyrénées

Créé en 1967, le Parc national des Pyrénées a pour missions fondamentales la préservation du patrimoine naturel exceptionnel de sa « zone de cœur », l'accueil et l'information des visiteurs qui le fréquentent et la contribution au développement durable de son « aire d'adhésion ». Cette dernière regroupe 86 communes de montagne, soit 40 000 habitants. Le Parc national est situé sur les départements des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques.

Un parc national où la thématique « eau » tient une place majeure

L'eau, les habitats et les espèces associées sont des enjeux de premier ordre identifiés dans la charte du Parc national. Il s'agit, par le biais d'actions concrètes, de répondre aux objectifs de connaissance, de préservation et de valorisation de ces milieux particulièrement fragiles : lacs, torrents, tourbières...

Des refuges en cœur du Parc national

Avec 1.5 million de visiteurs par an, le Parc national des Pyrénées est le plus fréquenté des parcs nationaux français. Pour répondre à une demande tout en préservant les milieux, il a développé avec ses partenaires un ensemble d'infrastructures d'accueil comme les refuges. Ceux-ci doivent faire l'objet de mises aux normes de leurs dispositifs d'assainissement et de distribution d'eau potable. Le Parc national des Pyrénées, les Clubs Alpains Français et la Commission syndicale de la vallée de Saint-Savin sont les gestionnaires principaux de ces installations. Ils sont donc chargés de leur rénovation.

Le Club Alpin Français

Association loi 1901, le Club Alpin Français, créé en 1874, rassemble depuis 138 ans des femmes et des hommes autour d'un idéal commun et une même passion : la connaissance et la pratique de la montagne sous toutes ses formes.

Un club riche de 84 000 adhérents

Reconnu d'utilité publique en 1882, le Club Alpin Français s'est développé régulièrement. Il a su amener toujours plus de personnes à découvrir les sports de montagne tout en leur donnant les moyens d'approcher plus commodément les hautes terres. Initiateur du tourisme montagnard, il a créé des sentiers et des refuges. Devenu fédération multi-sports le 10 mai 1996, le Club Alpin Français compte aujourd'hui 84 000 adhérents répartis dans 220 clubs et régit 137 hébergements en montagne.

Des structures d'accueil intégrées aux sites facilitant la découverte

Avec ses refuges, lieux d'accueil qu'il gère dans un esprit de service public, le Club Alpin Français facilite non seulement la découverte et la pratique des activités de montagne mais contribue aussi à la sécurité de tous (plus de 60% des appels passent par les refuges) tout en veillant partout à conserver et à protéger la nature.

Constructions à part du fait de leur situation et de leur fonction qui ne ressemble à aucune autre, les refuges se doivent de répondre avec qualité à leur objet tout en s'intégrant le mieux possible à leur milieu. C'est ainsi que pour l'alimentation en eau potable et les rejets d'eaux usées, tous les paramètres sont pris en compte lors des travaux de rénovation ou de construction et les installations nécessaires y sont incluses. Néanmoins, la majorité des refuges existants ont des systèmes reconnus aujourd'hui insuffisants et peu fiables. Le Club Alpin Français a donc engagé un programme important afin de rechercher et mettre en œuvre des solutions simples, efficaces et respectueuses de l'environnement montagnard.

La Commission syndicale de la Vallée de Saint-Savin : Un établissement public engagé pour le respect de l'environnement montagnard

Depuis sa création en 1840, la Commission syndicale de la Vallée de Saint Savin gère pour le compte de 7 communes (Adest, Cauterets, Lau-Balagnas, Pierrefitte-Nestalas, Saint-Savin, Soulom et Uz) leur patrimoine indivis constitué notamment d'estives de montagne, de refuges ou encore d'immeubles à vocation commerciale et d'habitation. L'ensemble de ses biens se situe sur le territoire administratif de la commune de Cauterets.

Elle s'engage à développer ce territoire montagnard, où la géographie et les conditions climatiques propres à cet espace compliquent les conditions d'exploitations. Elle déploie chaque année ses efforts sur l'entretien, le réaménagement et la mise en conformité des bâtiments. En effet, la CSVSS est notamment en charge de plusieurs établissements de montagne : les refuges du Clot, d'Ilhéou, le refuge du Wallon – Marcadau, l'un des plus fréquentés des Pyrénées avec près de **8000 nuitées / an**, l'hôtellerie de la Fruitière, etc.

Les programmes de réhabilitation intègrent souvent les problématiques liées à la distribution d'eau potable et les installations d'assainissement. Ce partenariat entre les propriétaires de refuges, le Parc national des Pyrénées, le Club Alpin Français et l'Agence de l'eau apportera, sur le long terme, la réalisation de travaux. Tout cela sans perdre de vue le volet économique lié aux surcoûts de localisation. Le maintien et l'amélioration des milieux aquatiques de ce territoire, au patrimoine naturel riche et remarquable, restent au centre des préoccupations.

L'agence de l'eau Adour-Garonne : au service de l'eau et des milieux aquatiques

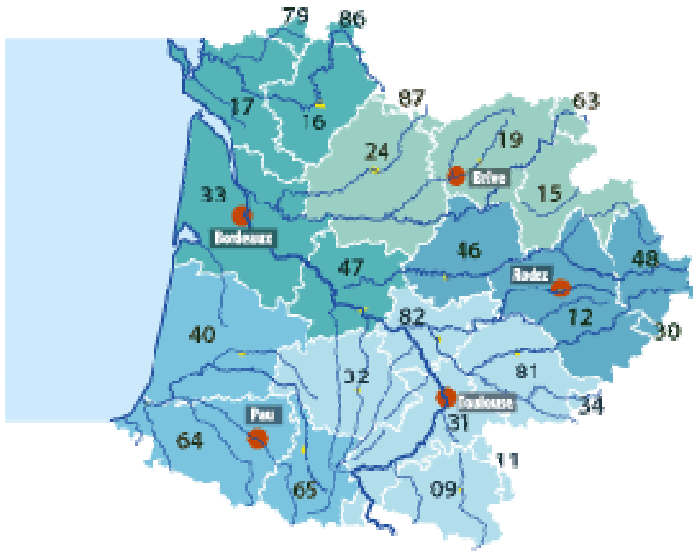
Après la directive cadre européenne sur l'eau, le Grenelle de l'Environnement, et enfin, l'adoption fin 2009 dans chaque bassin français des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), **ont doté la France d'une politique de l'eau ambitieuse pour restaurer et préserver le bon état de nos rivières, de nos lacs, de nos nappes et du littoral.**

Protection des captages d'eau potable, préservation des zones humides (trame verte et bleue), gestion des cours d'eau et des espaces liés à l'eau dans les documents d'urbanisme, lutte contre les pollutions de toutes origines, gestion optimisée de la ressource... les défis à relever sont multiples pour atteindre le bon état écologique des eaux.

Etablissement public du ministère du Développement durable **l'agence de l'eau Adour-Garonne** met en œuvre les orientations de la **politique publique de l'eau**, en accord avec le comité de bassin, sur le territoire du bassin hydrographique Adour-Garonne.

Celui-ci couvre en totalité deux régions (Aquitaine et Midi-Pyrénées), une grande partie de la région Poitou-Charentes et déborde sur les régions Auvergne, Languedoc-Roussillon et Limousin. Soit 18 départements en totalité, 6400 communes et 7 millions d'habitants.

Ce vaste bassin est alimenté par deux châteaux d'eau naturels (Pyrénées et Massif Central) dont les eaux versent toutes vers l'océan Atlantique. Il compte une grande variété de milieux aquatiques : 120 000 km de cours d'eau dont un grand fleuve, la Garonne, et des rivières importantes : l'Adour, la Dordogne, le Lot, l'Aveyron, le Tarn, des ressources souterraines (nappe de l'éocène...), une frange littorale de près de 200 km, des lacs, étangs, mares...



L'agence de l'eau Adour-Garonne fait jouer la solidarité des usagers de l'eau en contribuant au financement des équipements et actions de :

- réduction des pollutions,
- préservation des milieux aquatiques continentaux et marins,
- gestion économe et durable des ressources en eau,
- connaissance de l'état et de l'évolution des ressources.

Ses grands objectifs :

- améliorer la qualité de l'eau pour assurer activités, usages et bien-être du milieu, avec une priorité pour l'alimentation en eau potable en luttant contre les pollutions diffuses (nitrates, pesticides...),
- placer l'eau au cœur de l'aménagement du territoire,
- réduire l'impact des activités humaines sur les milieux aquatiques
- gérer durablement les eaux souterraines
- maîtriser la gestion quantitative de l'eau, notamment maintenir une quantité d'eau suffisante en période d'étiage dans les fleuves et les rivières,
- préserver et restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques.

C'est à cette fin qu'elle perçoit des redevances auprès de toutes les catégories d'utilisateurs de l'eau du bassin.